

Le Barreau des avocats



- Le **barreau** est l'ordre professionnel des avocats. C'est un organisme professionnel, administratif et juridictionnel de défense et de régulation de la profession des avocats. Chaque avocat, pour exercer sa profession, doit appartenir à un barreau.



- En France, l'Ordre, comme le Barreau, sont tous deux des personnes morales de droit privé exerçant des prérogatives d'intérêt public.



- L'Ordre comprend l'ensemble des Avocats, y compris honoraires. Le Barreau ne rassemble que les Avocats inscrits, donc, en exercice. C'est l'Ordre qui rassemble les votants désignant le Conseil de l'Ordre, organisme professionnel.

L'histoire

- La profession d'avocat fait son apparition en France au xiii^e siècle La profession d'avocat fait son apparition en France au xiii^e siècle. Le premier texte réglementant la profession date de 1274 La profession d'avocat fait son apparition en France au xiii^e siècle. Le premier texte réglementant la profession date de 1274. L'avocat est alors tenu d'être inscrit sur une liste officielle, dont la première conservée est celle de Paris et

- Vers 1789, le barreau de Paris compte 607 avocats, celui de Nancy 260, celui de Toulouse 222, celui de Rouen 178, celui de Bordeaux 159, celui de Rennes 152, celui de Metz 73, celui de Lyon 67, celui de Marseille 527.



